

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 22 décembre 2020

Date de convocation : 16 décembre 2020

Nombre de membres

- ☒ 21 en exercice
- ☒ 20 présents et représentés
- ☒ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-deux décembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges en présence de Mme. Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

Pouvoirs :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES)

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrière/Instances Paritaires).

Désigné en qualité de secrétaire de séance :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-28880030-20201222-2020_242_DE

242 Mission de maîtrise d'œuvre faisant suite à un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment de bureaux du CDG88

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion, et notamment ses articles 33-1 à 35,
- Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de gestion de la Fonction publique ;

Considérant, la procédure de concours restreint pour le projet de construction d'un bâtiment devant recevoir les bureaux du CDG88, telle que décrite ci-dessous :

- le 4 août 2020, après présentation de 47 candidatures, le jury, composé de 6 membres à voix délibérative, à savoir :

Président : Monsieur Michel BALLAND, Président de la commission d'appel d'offre (CAO),

Membres : Monsieur Daniel BERNARD, Membre de la CAO,
Monsieur Jean-Marie HENRIOT, Membre de la CAO,
Madame Denise STAPPIGLIA, Membre de la CAO,
Monsieur Jean-Marie GROSJEAN, Architecte, Directeur du CAUE,
Monsieur Laurent MANONVILLER, Architecte, association CAPP-GE

a procédé à un vote afin de réaliser une présélection de 3 candidats autorisés à déposer un projet. Les trois équipes retenues sont les suivantes :

- Equipe « EQUIPE INGENIERIE – VENATHEC » (Meurthe et Moselle)
 - Equipe « TRIGO – TERRANERGIE – CTRL BIM – SCENE Acoustique – ABIES Paysage » (Meurthe et Moselle) ;
 - Equipe « AJEANCE Architectes – LAP'S – ACTBOIS – DYNAMI(X) – IMAEE – SCENE ACOUSTIQUE – ECHOES » (Bas-Rhin) ;
- le 24 novembre, le jury, composé de nouveaux membres suite l'installation des membres du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020 :

Président : Monsieur Michel BALLAND, Président de la commission d'appel d'offre (CAO),

Membres : Monsieur Daniel BERNARD, Membre de la CAO,
Monsieur Jean-Marie HENRIOT, Membre de la CAO,



Monsieur Jacques JALLAIS, Membre de la CAO,
Monsieur Jean-Marie GROSJEAN, Architecte, Directeur du CAUE,
Monsieur Laurent MANONVILLER, Architecte, agence ALMA

s'est à nouveau réuni afin d'évaluer et vérifier la conformité des projets anonymes et procéder au choix du lauréat de ce concours.

- Le projet n° 1 a été classé en 2^{ème} place,
- Le projet n° 2 a été classé en 1^{ère} place,
- Le projet n° 3 a été classé en 3^{ème} place.

Le jury a proposé de déclarer le projet n° 2, Groupement « AJEANCE Architectes – LAP'S – ACTBOIS – DYNAMI(X) – IMAEE – SCENE ACOUSTIQUE – ECHOES », lauréat du concours.

Considérant que suite à la présentation de chaque projet et après examen de chaque planche, le jury a déclaré l'ensemble des projets conforme au règlement du concours et proposé d'attribuer l'intégralité de la prime prévue à chaque candidat.

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

Prendent acte du résultat de la désignation comme équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours, l'équipe " AJEANCE Architectes – LAP'S – ACTBOIS – DYNAMI(X) – IMAEE – SCENE ACOUSTIQUE – ECHOES ".

Décident d'attribuer en conséquence le marché de maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment de bureaux du CDG88 à l'équipe " AJEANCE Architectes – LAP'S – ACTBOIS – DYNAMI(X) – IMAEE – SCENE ACOUSTIQUE – ECHOES ".

Approuvent l'attribution des primes prévues par le règlement de concours aux trois candidats, à savoir 15 000 euros H.T.

Autorisent le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges